



# Le domaine d'Ors : devenir d'un milieu naturel, du diagnostic au plan gestion



## Protection rapprochée

Le domaine d'Ors abrite un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche (v. encadré ci-dessous). Menacé par un projet d'investissement privé dans les années 80, les associations locales, la commune de Châteaufort et le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse se sont mobilisés pour protéger ce site. Le Parc s'est chargé de coordonner les actions menées par les différents acteurs et usagers dans le cadre de la gestion et de l'aménagement du site. Une Réserve naturelle volontaire a été créée en 1996. La présence du Parc a facilité la mise en place d'un plan de gestion, outil d'aménagement pour la Réserve. Ce plan, résultat d'un processus de démocratie participative auprès de tous les usagers ou de leurs représentants, établit un programme d'actions pour une période de 6 ans suivant la position concertée de l'ensemble du collectif d'usagers. Cette opération présente la mise en œuvre d'une méthode simple et participative pour maintenir et restaurer la qualité écologique d'un milieu, organiser sa gestion et sa fréquentation à long terme en s'appuyant sur ses caractéristiques patrimoniales, naturelles et culturelles.

**En matière d'aménagement urbain, les services des collectivités territoriales possèdent très souvent des techniciens tout à fait compétents. En revanche, les élus sont assez démunis lorsqu'il s'agit d'aménager un espace naturel dans un souci de préservation de la nature compatible avec des activités de fréquentation. Ils sont placés devant un grand nombre d'experts (professionnels, associatifs, investisseurs) souvent en désaccord les uns avec les autres. Et finalement, découragés par la situation, renoncent à passer commande. Cette action met en évidence le rôle du Parc naturel régional, il facilite la cohérence entre les différents acteurs concernés par le site. Par ailleurs, en faisant intervenir dans cette action de valorisation du patrimoine une association de réinsertion professionnelle (Crysalis), le pilier social et le pilier environnemental du développement durable se rejoignent.**

### Le domaine d'Ors

Situé dans la vallée de la Mérentaise, au nord du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le site d'Ors prend assise sur les anciens terrains d'un Château édifié en 1637, reconstruit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle puis détruit par les héritiers en 1951, et d'un parc d'agrément attenant. Malgré son abandon durant de nombreuses années, plusieurs bâtiments témoignant de sa richesse passée ont subsisté : le moulin, la chapelle, les écuries, et les éléments

maçonnés du jardin (rocailles, ponts dont un remarquable pont-galerie en partie détruit par la tempête du 26 décembre 1999, glacière, fontaine, caves, orangerie, terrasses...).

La Réserve naturelle, d'une dizaine d'hectares, se trouve aujourd'hui sur l'emplacement de l'ancien parc paysager. Elle se compose de différents milieux qui en font sa richesse écologique. De nombreux arbres remarquables qui attestent de la vocation de parc d'agrément sont encore présents sur le site.

Ce site abrite 230 espèces végétales, soit 25 % de la flore d'Île-de-France, comprenant des espèces végétales remarquables (dont 2 espèces rares en Île-de-France). Au niveau de la faune, les recensements ont identifié quelques oiseaux de zones humides, une espèce d'oiseau rare et 3 espèces assez rares, de nombreux insectes dont 4 espèces sont sur la liste rouge de l'UICN et 2 protégées au niveau régional, ainsi que plusieurs espèces de Chauves-souris comme le Vespertillon de Daubenton (*Myotis daubentoni*) ou l'Oreillard (*Plecotus sp.*).





# Le domaine d'Ors : devenir d'un milieu naturel, du diagnostic au plan gestion



## Présentation de l'action

### Origine

En 1985, un projet d'acquisition du domaine d'Ors par un promoteur privé provoque une réaction de la part des habitants de la commune de Châteaufort. L'association « Jeunes Castelfortains » rédige un document intitulé : Opération Racheter pour Sauver (O.R.S.). La commune, le Parc et les associations se mobilisent alors pour empêcher cette acquisition et proposer un projet global d'aménagement.

### Enjeux pour le territoire

La protection et l'aménagement du site d'Ors permettront de maintenir la diversité biologique des milieux humides de fonds de vallée du site et d'empêcher le reboisement. Cette action cherche à concilier la vocation de loisir du site et son intérêt écologique. Elle évite ainsi que le site soit exclusivement destiné à des loisirs qui pourraient compromettre son équilibre écologique. Au-delà des enjeux écologiques, l'aménagement du domaine d'Ors contribue à préserver et restaurer un patrimoine bâti témoin d'activités passées (le moulin et les bâtiments annexes, les fabriques du parc de l'ancien château).

### État initial

Le domaine d'Ors est caractérisé par la diversité des milieux que l'on y trouve : prairies, boisements d'érables et d'aulnes, milieux sableux, mares et rivière. Un habitat naturel d'intérêt communautaire et de type prioritaire inscrit à l'annexe I de la directive Habitats<sup>1</sup> est aussi présent, il s'agit de sources pétrifiantes<sup>2</sup>. Avant le démarrage de l'action d'aménagement du site d'Ors, un processus d'enrichissement pouvant mettre en péril l'intérêt écologique du site était à l'œuvre. Par ailleurs, plusieurs bâtiments à l'abandon étaient présents sur le site : moulin, chapelle, écuries, caves...

Un projet immobilier  
menace le domaine :  
les associations  
s'organisent



25 % de la flore d'Île-de-France

4 espèces d'insectes menacées

Plusieurs espèces de chauves-souris protégées

1 - Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

2 - source à forte teneur en bicarbonate de calcium pouvant recouvrir tout objet d'une fine pellicule de cristaux en quelques mois.



# Le domaine d'Ors : devenir d'un milieu naturel, du diagnostic au plan gestion



## Méthode et activités mises en œuvre

En 1988, la commune de Châteaufort acquiert le domaine d'Ors pour un montant de 457300 € grâce à une subvention de 80 % apportée avec l'appui du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse par la Région et le Département.

La commune, qui ne peut financièrement restaurer l'ensemble du Domaine, s'engage à signer un bail emphytéotique gratuit de 55 ans (la signature du bail est intervenue en 1995) au profit du Parc concernant le Moulin d'Ors et son terrain d'assiette. La commune conserve le reste du domaine et sollicite l'appui technique du Parc pour étudier le devenir des espaces naturels du Domaine.

Le premier diagnostic du site réalisé en 1992 par deux associations locales fait ressortir un intérêt écologique et historique.

Des travaux d'aménagement et de réhabilitation ainsi que des inventaires sont réalisés depuis cette période. Le Parc coordonne le travail entrepris sur le domaine d'Ors. La désignation d'un seul maître d'œuvre permet d'assurer la cohérence des actions menées par les différents acteurs sur le site. Le Parc n'intervient pas financièrement mais suit le chantier et reste à l'écoute des usagers et des différents acteurs. Les parties prenantes concernées par la gestion du site sont nombreuses et peuvent avoir des intérêts différents, parfois même divergents. Parmi ceux-ci se trouvent la commune de Châteaufort et ses habitants, les associations de défense du patrimoine et les usagers (Association de Défense de la Vallée de la Mérentaise, chasseurs...). Ils sont réunis dans le comité local de gestion de la Réserve.

La commune met en place une structure fédératrice, qui peut examiner de manière neutre les intérêts des différents utilisateurs et intervenants dans l'utilisation du site, et demande au Parc d'en assurer la maîtrise d'œuvre. L'implication du Parc a permis la mise en place d'une concertation entre les acteurs et la coordination des actions. Un partenariat est établi avec l'association de réinsertion Crysalis pour la restauration, le déboisement et le débroussaillage du site.



### Les grands axes du plan de gestion de la Réserve naturelle volontaire d'Ors

- Mis en œuvre de 1999 à 2004, le plan de gestion de la Réserve est orienté sur les axes suivants :
- > la restauration de la prairie,
  - > la restauration du secteur de sources pétrifiantes,
  - > l'ouverture de la prairie sur le reste de la vallée,
  - > la restauration de la valeur paysagère de l'ancien parc du château,
  - > l'ouverture du lit de la rivière,
  - > l'ouverture au public,
  - > la mise en place d'un suivi scientifique.

1 - aujourd'hui « Réserve naturelle régionale » du fait de la loi de 2002 qui confie aux Régions une compétence nouvelle en matière de classement et de gestion des Réserves naturelles régionales.

## Résultats de l'action

La mobilisation autour du domaine d'Ors aboutit à son achat par la commune en 1988 et à son classement en « Réserve naturelle volontaire<sup>1</sup> » en 1996 à la demande de la commune.

À la suite du processus de concertation avec tous ces acteurs réunis dans le comité local de gestion de la Réserve et le comité de consultation, un premier plan de gestion est élaboré. Ce plan est mis en œuvre entre 1999 et 2004 (v. encadré). De nombreuses activités sont menées :

- > suivis floristiques, entomologiques et chiroptères,
- > déboisement et abattage des peupliers pour ouvrir le paysage,
- > travaux de restauration de la prairie,
- > création d'un jardin d'arc (pour le club de tir à l'arc),
- > chantier de mise en sécurité et de déboisement suite à la tempête qui a frappé la France en 1999 (réalisés par l'Office National des Forêts, prestataire pour l'espace boisé),
- > travaux de mise en protection de sites d'hibernation des chauves-souris (caves et enrochements),
- > déboisement des sources pétrifiantes,
- > débroussaillage des chemins de la Réserve d'avril à septembre,
- > réalisation de travaux de restauration d'ouvrages maçonnés et du pont galerie...

Un nouveau plan de gestion pour la Réserve est en cours d'élaboration en 2006.

Les spectacles son et lumière sont organisés dans le domaine d'Ors.

L'association de réinsertion Crysalis organise chaque année un chantier nature faisant participer des personnes en difficulté.



# Le domaine d'Ors : devenir d'un milieu naturel, du diagnostic au plan gestion

## Bilan de l'action

Parties prenantes et leurs attentes liées à l'action mise en œuvre	Objectifs de l'action	Activités menées	Résultats	Atteinte des bénéfices attendus par les parties prenantes ?
<p><b>La commune de Châteaufort recherche</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; la valorisation du site et l'accueil du public.</li> <li>&gt; la restauration du patrimoine naturel et culturel du site.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Acquérir le domaine pour le protéger.</li> <li>&gt; Réaliser les aménagements nécessaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Acquisition du domaine par la commune en 1988.</li> <li>&gt; Signature d'un bail avec le Parc pour la restauration des bâtiments du moulin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Création de la Réserve naturelle.</li> <li>&gt; Bâtiments restaurés : le moulin par le Parc et les autres bâtiments par la commune avec la participation de Crysalis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Oui, le domaine conserve sa vocation d'accueil du public.</li> <li>&gt; La Réserve naturelle permet de gérer les espaces naturels du domaine.</li> </ul>
<p><b>L'association de défense de la vallée de la Mérantaise recherche</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; la préservation de la valeur écologique du site.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Valoriser et protéger le patrimoine naturel du domaine d'Ors.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réalisation du 1<sup>er</sup> diagnostic du site.</li> <li>&gt; Création d'un sentier de découverte.</li> <li>&gt; Création d'une Réserve naturelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le diagnostic montre l'intérêt écologique du site.</li> <li>&gt; Le sentier n'est pas créé.</li> <li>&gt; Création de la Réserve naturelle en 1996.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La Réserve a été créée, ce qui confère au domaine un statut de protection reconnue au niveau national.</li> </ul>
<p><b>L'association des Jeunes Castelfortains, spécialisée dans la réalisation de « sons et lumière », cherche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; à donner une vocation culturelle au domaine d'Ors.</li> <li>&gt; l'utilisation du domaine comme support d'activités et de spectacles médiévaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mettre en place des spectacles culturels sur le domaine d'Ors.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Reprise des spectacles « son et lumière ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 9 spectacles « sons et lumières » ont été réalisés depuis 1990, réunissant entre 5000 et 9000 spectateurs. Financement de l'association par la vente des billets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le site a retrouvé sa vocation culturelle, celle-ci est largement reconnue par les nombreux participants aux spectacles</li> </ul>
<p><b>L'association de réinsertion Crysalis recherche</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; des possibilités de chantiers de réinsertion pour des personnes en difficulté.</li> <li>&gt; favoriser l'insertion professionnelle des participants aux chantiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Inclure la dimension environnementale et culturelle dans les chantiers de réinsertion de Crysalis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Travaux de restauration d'ouvrages maçonnés et du pont galerie du parc du château.</li> <li>&gt; Travaux de mise en protection des sites d'hibernation des chauves souris.</li> <li>&gt; Travaux de déboisement des sources pétrifiantes d'entretien des sentiers de la Réserve.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 5 chantiers menés entre 2001 et 2005. Au total, une cinquantaine de personnes ont participé aux chantiers de réinsertion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Oui, le domaine d'Ors permet de réaliser des chantiers nature chaque année.</li> <li>&gt; 3 personnes ayant participé aux chantiers de réinsertion ont été embauchées par la commune.</li> </ul>
<p><b>Le Parc souhaite</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; mettre en place une gestion durable des fonds de vallées, sauvegarder la diversité biologique et coordonner les différentes attentes.</li> <li>&gt; sensibiliser les habitants et des scolaires aux problématiques de gestion environnementale.</li> <li>&gt; restaurer les bâtiments donnés à bail par la commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Définir et mettre en œuvre un plan de gestion de la Réserve naturelle.</li> <li>&gt; Organiser des sorties et des chantiers nature pour le public.</li> <li>&gt; Donner une vocation d'accueil aux bâtiments.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réalisation du diagnostic, de suivis écologiques et du plan de gestion de la Réserve.</li> <li>&gt; Réouverture du fond de vallée au pâturage.</li> <li>&gt; Une partie seulement des actions à destination du public ont été réalisées.</li> <li>&gt; Travaux de restauration du moulin et des bâtiments annexes pour l'accueil d'une partie de l'équipe du Parc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le 1<sup>er</sup> plan de gestion est arrivé à son terme en 2004, un 2<sup>e</sup> est en cours d'élaboration.</li> <li>&gt; Gestion de 2 ha de prairie par pâturage extensif.</li> <li>&gt; 1 animation avec une classe d'école primaire.</li> <li>&gt; Installation d'une partie de l'équipe du Parc dans le moulin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le plan de gestion donne la perspective d'une gestion durable.</li> <li>&gt; La partie accueil du public reste à faire.</li> <li>&gt; Une grande partie des travaux de restauration a été menée à bien.</li> </ul>

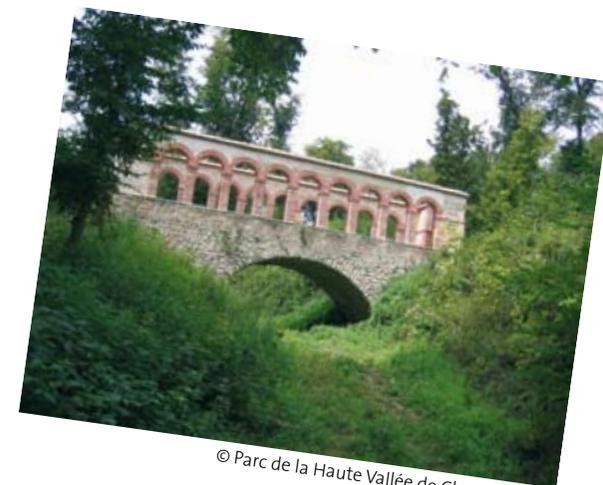


# Le domaine d'Ors : devenir d'un milieu naturel, du diagnostic au plan gestion

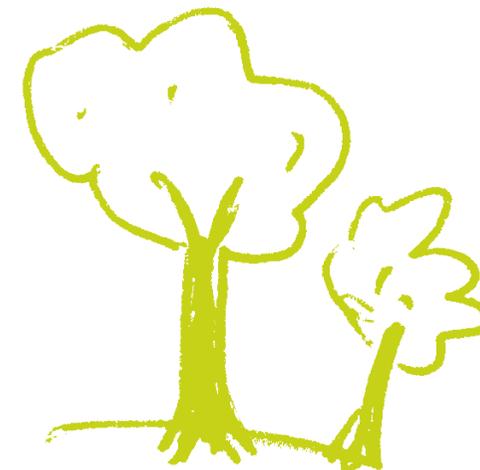


## Organisation du jeu d'acteurs

Structure	Mission	Composition
<b>La commune</b> 	Maître d'ouvrage pour les travaux concernant la Réserve naturelle.	Le Conseil municipal.
<b>L'association Crystalis</b> 	Intervention sur des chantiers concernant la Réserve naturelle.	Les animateurs de l'association et les personnes en réinsertion.
<b>Le comité local de gestion de la Réserve naturelle</b> 	Validation du plan de gestion. Programmation des études et des travaux. Mise en place du plan de financement prévisionnel.	Le maire et 4 représentants du Conseil municipal. Le Parc. 1 représentant de l'association de défense de la vallée de la Mérantaise. 1 représentant de l'association des Jeunes Castelfortains.
<b>Le comité consultatif (ou comité scientifique)</b> 	Examen du projet de gestion.  Avis sur les travaux à réaliser et leur compatibilité avec le statut et le règlement des Réserves naturelles.	Le maire. Le directeur régional de l'environnement. Le directeur départemental de l'agriculture et des forêts. 1 représentant du comité local de gestion. 2 représentants d'associations de protection de la nature. 2 personnalités scientifiques qualifiées dans le domaine des sciences de la nature. 1 représentant de la fédération des chasseurs. Le Parc.
<b>Le Parc</b> 	Maître d'œuvre pour les travaux de la Réserve. Appui technique et scientifique. Réalisation des études et du plan de gestion. Maître d'ouvrage pour les travaux de restauration du moulin.	La mission environnement.  Le Comité syndical du Parc.
<b>La Région Île-de-France et le Département des Yvelines</b> 	Apport de subvention pour l'acquisition du domaine et la réalisation des travaux.	Conseil régional et Conseil général.
<b>Association des Jeunes Castelfortains</b>	Réalisation de spectacles « son et lumière »	Membres de l'association.



© Parc de la Haute Vallée de Chevreuse





## Le domaine d'Ors : devenir d'un milieu naturel, du diagnostic au plan gestion

### Efficacité de l'action

L'action a répondu aux objectifs que s'étaient fixés les différents acteurs impliqués : sauver le domaine d'une appropriation privée, lui redonner une vocation culturelle et d'accueil du public compatible avec la préservation de la richesse écologique.

La participation active des usagers dans la définition du projet et dans sa mise en œuvre, dans un esprit de concertation, a permis de mettre en place un plan de gestion sur le long terme.

Des panneaux d'information et une plaquette sur la Réserve ont été réalisés. Il reste à créer le sentier de découverte. Un groupe de travail a été mis en place pour son élaboration.



### Efficience de l'action

Les coûts financiers les plus importants correspondent à l'acquisition du domaine (457 300 €) et à la restauration du moulin (762 200 €). Ces investissements lourds n'ont pu se faire qu'avec l'aide financière de la Région et du Département. Concernant le financement des travaux sur la Réserve, les différentes aides apportées par l'État et par le Département des Yvelines dans le cadre de l'aide à la réinsertion permettent à la commune de mener à bien ce projet sans qu'il ne pèse sur le budget communal.

En terme de moyens humains, ce projet a demandé la mobilisation et l'implication de nombreux acteurs et intervenants d'origines différentes. Pour les études préalables nécessaires à la connaissance du site et la réalisation du plan de gestion, le Parc a consacré 6 mois de travail d'un chargé d'étude. Les suivis floristiques et faunistiques mobilisent un agent du Parc deux semaines par an (relevés, analyses). L'association Crysalis met en place un chantier nature chaque année composé de 7 à 10 personnes.



Restauration des bâtiments du moulin.  
© Parc de la Haute Vallée de Chevreuse

Une demi-journée par semaine, le Parc assure le suivi du troupeau de bovins et des travaux réalisés par l'association Crysalis. Pour l'encadrement des chantiers, la commune consacre au moins un mi-temps d'employé durant la durée des travaux. Ce temps passé relativement long est dû au recours à l'association d'insertion, qui demande une surveillance plus proche des travaux.



### Enseignements

#### conditions de transfert de l'action

Les éléments suivants ont permis à l'action d'être mise en œuvre efficacement :

➤ Conditions organisationnelles

**1. jeu d'acteurs :** partenariat et forte concertation entre les différents intervenants,

**2. maîtrise d'œuvre :** un seul maître d'œuvre pour assurer la cohérence des travaux de restauration écologique,

**3. gestion financière :** apport de subvention par la Région et le Département, participation financière de la commune pour rémunérer l'association de réinsertion.

➤ Portage politique : par le propriétaire du site (commune) qui doit s'investir politiquement dans le projet et par le Comité syndical du Parc pour la restauration du moulin.

➤ Au niveau scientifique : compétences naturalistes généralistes et spécialistes, approche globale du fonctionnement des systèmes.

➤ Adhésion au projet des associations qui sont parties prenantes dans l'utilisation du site.



# Le domaine d'Ors : devenir d'un milieu naturel, du diagnostic au plan gestion

## Historique de l'action

1988 : Acquisition du domaine par la commune.

1990 : Reprise des spectacles son et lumière par l'association « Jeunes Castelfortains ».

1992 : Premier diagnostic du site, fait ressortir un intérêt écologique et historique.

1996 : Classement du site en Réserve Naturelle Volontaire (9,76 ha).

1998 : Diagnostic écologique du site réalisé par le Parc.

1998-1999 : Travaux de restauration du moulin (opération financée par le Parc).

1999-2004 : Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve.

Juillet 2000 : Installation des bureaux du Parc sur le site d'Ors.

2002 : Mise en place d'un pâturage extensif de bovins sur la prairie et action pédagogique menée avec une classe de l'école primaire de Châteaufort sur la gestion par pâturage extensif.

Du fait d'une modification de la loi, la « Réserve naturelle volontaire » devient une « Réserve naturelle régionale ».

## Perspectives d'orientation :

En 2006 sont prévues l'élaboration du 2<sup>e</sup> plan de gestion, et la poursuite des actions engagées.

Impliquer davantage la population à travers la mise en place de chantiers nature et de sorties de découvertes.

## Documents produits :

Plan de gestion de la Réserve naturelle.



## FICHE D'IDENTITÉ

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Siège :	Château de la Madeleine – Chevreuse.
Superficie du territoire :	24 300 hectares.
Territoire regroupant :	21 communes.
Nombre d'habitants sur le territoire :	46 000 habitants.
Date de création du Parc :	classé en décembre 1985.



## Localisation

Le domaine d'Ors se situe sur la commune de Châteaufort, dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

## Portage

### Structures

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et commune de Châteaufort.

Service responsable de l'action : mission environnement.

Maître d'œuvre : Parc.

Partenaires techniques : commune de Châteaufort, association de réinsertion Crysalis.

### Financements de l'action

Acquisition du domaine : 457 300 € (subvention Région Île-de-France et Département des Yvelines).

Budget global pour le Parc : - restauration du moulin :

762 000 € (budget du Parc),  
- mise en place d'une clôture et creusement d'une mare sur la prairie gérée par les bovins rustiques : 7 200 €.

### Temps agents du Parc

- Premiers inventaires et du plan de gestion : 6 mois.  
- Suivi écologique (faune et flore) : 15 jours par an.  
- Suivi des travaux : 1/2 journée par semaine.  
- Réunion de chantier : 1/2 journée par mois.  
- réunion du Comité de gestion : 1 réunion tous les 2 mois.  
Financement sur le budget de fonctionnement du Parc.

### Budget de dépenses externes

Électricité de France : 1 500 € (financement de 50 % du montant de l'électrification de la prairie pâturée).  
Nature et Découvertes : 1 500 € (acquisition de matériel d'entretien).

commune de Châteaufort : investissement moyen par chantier : 22 860 € (2/3 pour l'acquisition des matériaux nécessaires au chantier et 1/3 pour l'acquisition de matériel, vêtements de travail et nourriture de l'équipe durant la durée du chantier).  
Les salaires de l'association sont aussi avancés par la commune qui perçoit ensuite le remboursement intégral par l'État dans le cadre des projets de réinsertion.  
Le Département des Yvelines finance, dans le cadre de ses aides à l'insertion, 50 % du salaire d'un employé communal pour frais d'encadrement de l'équipe d'insertion et conseils techniques.

## Avancement de l'action

Cette action est encore en cours.

> fiche mise à jour en janvier 2006